CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	36
Nombre de pouvoirs	5
Votants	41

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 125

Création de poste

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET (à partir du point 5) ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Isabelle RAPINAT ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Olivier CAGNON à Mélanie LE NUZ ; François PERREAUT à Patrick JALLAIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Philippe ESTERELLAS ; Chantal PINGUET (jusqu'au point 5).

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_125-DE

Contexte :

Il est rappelé au Conseil communautaire que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Un agent aujourd'hui recruté par voie contractuelle sur un emploi permanent de technicien territorial a été inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens principaux de 2ème classe après sa réussite au concours externe de ce grade. Afin de permettre sa nomination en qualité de stagiaire, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste permanent de technicien principal de 2ème classe tel que présenté ci-dessous à compter du 5 novembre 2026.

Par ailleurs, afin de permettre de procéder aux avancements de grade des agents éligibles, il est proposé au conseil communautaire de créer les postes permanents présentés ci-dessous à compter du 5 novembre 2026.

Filière	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Service concerné
Technique	Technicien principal de 2ème classe	35 h	B	Direction des services techniques et de l'environnement
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35 h	C	Secrétariat général
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	C	SPGD
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	C	Bâtiments
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35 h	C	ALSH Felletin
Technique	Technicien principal de 1ère classe	35 h	B	Direction générale

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_125-DE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 41
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les propositions ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,

- **DE DIRE** que ces postes seront créés aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ces situations.

Ainsi fait et délibéré le 5 novembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CRÉATIVE SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_125-DE